



## Je suis accusé de vice cachée

Par **shaft30**, le **13/06/2016** à **22:34**

Bonjour a tous voila mon probleme j'ai vendu mon camion plateau après 3 semaine de négociation si je peut dire et des dizaine des photos envoyer et en expliquant tout les défaut de mon camion rien a cacher.

l'acheteur ma contacter en me disant que le camion comporter un vice caché, le faux chassis du plateau est attaquer par de la rouille perforante a certain endroit seulement et rendrais le camion inutilisable.

Pourtant sur les photos que je lui est envoyer on voit très bien la rouille sur le plateau et je lui est préciser a plusieurs reprise au téléphone et en venant chercher le camion il a fait le tour et je lui et refait par de ce défauts est ma dit que ce n'était pas méchant. tout les défaut de rouille son très visible sans avoir besoin d'un expert pour le constaté. le véhicule a 13 ans. Le controleur technique ne la pas préciser sur le contrôle mais reste très aparant. vendu pour la somme de 4000 euro.

Aujourd'hui l'acheteur me demande de payer les réparation ou ma fait comprendre que j'aurai bientôt c'est nouvelles...

que dois je faire ???

Merci d'avance pour vos réponse

Par **Visiteur**, le **14/06/2016** à **08:05**

Bonjour,  
dans vices cachés il y a... cachés !! Les défauts incriminés ne l'étaient pas ? cachés ? Donc...  
Ne bougez pas, laissez le venir ! De toute façon il faudra qu'il en passe par un expert pour certifier ses dires...

Par **shaft30**, le **14/06/2016** à **16:45**

Moi je lui avait bien préciser ce défaut et meme sur les photo on les voit et dapres son garagiste qui se serait renseigner chez le fabriquant il ne faudrai quil ne mette aucune charge sur le camion. Maintenant moi ce défaut je lui avait préciser alors je c que des chose comme visible ne font pas parti des vice caché alors existe il un texte qui pourrai jouer en ma faveur

je ne c est pas...

Par **ricodelmundo**, le **14/06/2016** à **22:09**

Bjr,

Par donner des nouvelles, était ce des menaces physiques?

Dans tous les cas stockez bien les mails avec les photos en PJ.

A partir ou vous avez averti et montrer le défaut à l'acquéreur il n'y a rien de caché. je suis du même avis que grenouille. laissez courir.

S'il s'agissait de menace physique non explicite une main courante s'impose.

Dans le cas de menace explicite une plainte avec mesure d'éloignement serait la bienvenue.

Dans tous les cas restez ZEN.. la vie est belle.

Cordialement.

Par **shaft30**, le **15/06/2016** à **15:59**

Non pas physique mais je pence judiciaire mais bon je vaid attendre et on verrat merci pour vos reponses.

cordialement